

PROGRAMME DU STAGE DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ENQUETEURS

Le jeudi 25 et le vendredi 26 février 2016

au siège de la DREAL Bourgogne, 19 Bis et 21 Boulevard Voltaire à Dijon
(Stationnement : un grand parking derrière le bâtiment et un autre le long de l'avenue).

Le jeudi 25 février 2016.

- | | |
|-------------------|---|
| 8 h 45 – 9 h 00 | Accueil des stagiaires. |
| 9 h 00 – 9 h 40 | L'enquête publique. Définition. Evolution. La concertation avec le public. Participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes. Les différents types d'enquête. M. Olivier. CCEBo Compagnie des commissaires Enquêteurs de Bourgogne. |
| 9 h 40 - 10 h 30 | Le commissaire enquêteur. Qui est-il ? Ses qualités. La désignation. Incompatibilité. Indépendance du Commissaire enquêteur. Les pouvoirs et les obligations du Commissaire enquêteur. M. Simonnot . CCEBo. |
| 10 h 30 - 10 h 40 | Pause |
| 10 h 40 – 11 h 30 | Organisation de l'enquête. Etude du dossier. Composition du dossier. Concertation avec l'autorité ouvrant l'enquête. L'arrêté ouvrant l'enquête. Publicité de l'enquête. M. Olivier. |
| 11 h 30 – 12 h 10 | Le rôle du Commissaire Enquêteur avant l'enquête. Pouvoirs et obligations. Visite des lieux. Audition du porteur de projet. Signature des registres. Mise au point des modalités de réception du public. M. Simonnot . CCEBo. |
| 12 h 10 – 12 h 30 | Présentation de la compagnie régionale, Articulation. Ses ressources. Ses aides. Le tutorat. Les secteurs techniques de la CNCE. Bibliothèques. Site Internet. Le secrétariat. Distribution du guide du CE. Proposition d'adhésion. Mr Olivier. CCEBo |
| 12 h 30 – 14 h 00 | Déjeuner sur place. |
| 14 h 00 -15 h 30 | Eléments du dossier : l'Etude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale. DREAL Bourgogne/SDD |
| 15 h 30 - 16 h 00 | Accès aux données de la DREAL de Bourgogne. DREAL Bourgogne/SDD |
| 16 h 00 - 16 h 10 | Pause |
| 16 h 10 – 17 h 00 | Le rôle du Commissaire enquêteur pendant l'enquête. Réception du public, des associations, du courrier. Réunion publique. Prolongation de l'enquête. Clôture. Autres tâches. M. Simonnot. CCEBo. |
| 17 h 00 – 17 h 30 | Rôle du Commissaire enquêteur après l'enquête. Communication des observations. Auditions diverses. Audition du maître d'ouvrage. Devoir de réserve. M. Simonnot. CCEBo. |

Le vendredi 26 février 2016.

9 h 00 – 9 h 30	L'enquête unique. La suspension de l'enquête. L'enquête complémentaire. M. Simonnot. CCEBo.
9 h 30 - 10 h 50	Le rapport d'enquête. Généralités. Déroulement de la procédure. Analyse des observations recueillies. Conclusion et avis du CE. Motivation de l'avis. Demande de compléter les conclusions du CE. Tribunal Administratif.
10 h 50 – 11 h 00	Pause
11 h 00 – 11 h 30	L'indemnisation. La demande d'indemnisation. La décision d'indemnisation. Le fonds d'indemnisation. L'allocation provisionnelle et la provision. Tribunal Administratif.
11 h 30 – 12 h 30	Les enquêtes relevant du Code de l'expropriation. Particularités. L'enquête de déclaration d'utilité publique. L'enquête parcellaire. M. Olivier CCEBo
12 h 30 - 14 h 00	Déjeuner sur place.
14 h 00 – 14 h 20	Le statut du Commissaire enquêteur. Généralités. Régime fiscal. Régime social. Cumul. M. Simonnot. CCEBo.
14 h 20 – 14 h 40	Les commissions d'enquête. M. Olivier. CCEBo.
14 h 40 - 15 h 30	Les enquêtes de droit commun. Champ, Particularités.
15 h 30 - 15 h 40	Pause
15 h 40 – 16 h 20	L' « e » enquête. Information et participation du public par voie électronique.
16 h 20 – 17 h 30	Résumé de la formation, sous forme-questions réponses et exemples de jurisprudence. Mrs Olivier et Simonnot. CCEBo.
17 h 30	Fin du stage.